

# SANTÉ

## ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

### Personnel

#### CNG Centre national de gestion

### **Arrêté du 29 août 2019 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2019 portant composition du comité de sélection du corps des directeurs d'hôpital de la fonction publique hospitalière**

NOR : SSAN1930520A

La directrice générale du Centre national de gestion,  
Vu le code de la santé publique;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 9;  
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;  
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'hôpital de la fonction publique hospitalière;  
Vu le décret n° 2010-261 du 11 mars 2010 relatif aux procédures de sélection et de nomination aux emplois de direction des établissements de santé;  
Vu l'arrêté du 25 janvier 2019 modifié portant composition du comité de sélection du corps des directeurs d'hôpital de la fonction publique hospitalière,

Arrête:

#### Article 1<sup>er</sup>

À l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 25 janvier 2019 susvisé, les deux premiers alinéas de la rubrique « Membres titulaires » sont remplacés par l'alinéa suivant:

« Outre le directeur général de l'offre de soins et le directeur général du Centre national de gestion, respectivement mentionnés aux 1<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> de l'article 3 du décret susvisé du 11 mars 2010: ».

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 29 août 2019.

Pour la directrice générale et par délégation :  
*Le conseiller technique,*  
JEAN-FRANÇOIS CABON